

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 09 DECEMBRE 2015

1) Validation du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) « Saintonge Romane »

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
Considérant le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite apporter un amendement à la proposition faite par la CDA en rajoutant ce dernier paragraphe : « Demande que l'espace en continuité d'une ZA inscrite dans une carte communale ou un PLU, réservé à l'activité des entreprises, puisse servir de desserrement à toutes les entreprises souhaitant s'y installer, existantes ou non. »

2) Avis sur la dissolution du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure

Le Conseil Municipal,

- Considérant que l'ensemble du personnel administratif et technique est géré par le SIVOM, induisant une activité importante de ce syndicat, entièrement géré en interne entre les trois communes ;
- Considérant que le matériel de voirie est acquis et géré en commun au sein du dit SIVOM ;
- Considérant que les trois communes ne sont pas prêtes pour former une commune nouvelle ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable à la dissolution du SIVOM de Migron-Villars Les Bois-le Seure.

3) Acquisition d'un immeuble de M. BEGAUD Guy (Chez Bruneaud)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et celui représenté approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 335 appartenant à Monsieur Guy BEGAUD.

4) Modifications budgétaires

a- crédits supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les crédits supplémentaires pour une somme de 200 €.

b- proposition d'emprunt (financement sanitaires et assainissement de la salle des fêtes)

Vu les dépenses prévues pour les travaux de réhabilitation des sanitaires et de l'assainissement de la salle des fêtes ; Vu les subventions obtenues ; Vu le reste à charge pour la commune.

Pour l'équilibre du budget, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de souscrire les avances de trésorerie et le prêt à moyen terme nécessaires auprès du Crédit Agricole.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

5) Demande de Monsieur Arnaud GUICHARD pour l'acquisition d'une parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, donne son accord pour vendre à Monsieur GUICHARD une parcelle située le long de sa propriété dans le bourg aux conditions qu'il propose.

6) Devis de protection du clocher de l'Eglise contre les pigeons

Considérant que le devis présenté par l'entreprise PEROT est trop élevé, le conseil municipal demande une variante avec du grillage en acier galvanisé.

7- Facture d'eau du logement 5 rue de l'Eglise

Constatant que la facture d'eau anormalement élevée pour l'année 2014 est due à une surconsommation suite à la fuite d'une canalisation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge une partie de la facture.

.../...

.../...

8- Avenant à la convention « ACTES »

Monsieur le Maire rappelle que le programme « ACTES » permet aux collectivités territoriales de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés...).

Monsieur le Maire propose de conclure avec Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime un avenant à la convention permettant également la télétransmission des actes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi qu'à prendre toute mesure utile, avec le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, pour la mise en œuvre de ce dispositif à partir du 1^{er} janvier 2016.

9- Questions diverses

9-1- demande de Monsieur Benoît GUICHARD

Monsieur GUICHARD demande le déplacement d'un chemin rural qui passe juste devant sa maison. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accéder à sa demande. Conformément à la réglementation, une enquête publique sera diligentée.

9-2- repas des aînés

La date du repas offert par la commune à ses aînés est fixée au samedi 30 avril 2016.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

